

Allocations : rattraper le plantage

« Toutes les allocations seront versées au plus tard ce lundi 11 février. » **FAMIWAL**

70 Sur les 170 000 affiliés de Famiwal, 70 % n'ont pas reçu leur paiement à temps

Retard de paiement des prestations familiales

La régionalisation des allocations familiales

commence en fanfare : 120 000 ménages

wallons surveillent leur compte ce lundi matin.

● **Pascale SERRET**

Les allocations familiales sont régionalisées depuis le 1^{er} janvier 2019. Et le 8 février, ça cale.

Même si les 120 000 familles concernées par le retard de paiement devraient finalement être payées ce lundi 11 février, c'est le type de couac que les responsables du dossier à la Région wallonne redoutaient sans doute le plus, au moment d'endosser cette compétence du fédéral.

D'autant qu'on n'est même pas vraiment entré dans le vif du sujet, à savoir l'entrée en vigueur des nouveaux montants. Ça, c'est pour janvier 2020.

1. « Inadmissible » « Aucune famille ne doit être confrontée au non-paiement des allocations promérites ». C'est ce que répétait la ministre de l'Action sociale Alda Greoli (cdH) en janvier 2018, quand le gouvernement wallon bouclait son projet de décret sur la gestion

Le retard impacte les 120 000 affiliés Famiwal, dont le compte n'est pas chez Belfius.

et le paiement des prestations familiales. Ce retard de trois jours, c'est tout de même un mauvais signal. On comprend que la ministre, « *indignée au plus haut point* », ait donné de la voix, qualifiant le manquement de « *totalelement inacceptable, inadmissible* ». Elle a immédiatement exigé un rapport pour identifier qui, de la caisse d'allocations familiales (Famiwal) ou de l'organisme bancaire chargé des paiements pour Famiwal (Belfius), a loupé la marche.

2. Qui est responsable ? Ce rapport a été bouclé en un temps record. La ministre en retient qu'il pointe Belfius plus que Famiwal. En interprétant mal un code, la banque n'aurait

pas pris toute la mesure du caractère prioritaire de la procédure. À savoir : on verse le 8, un point, c'est tout. Ce qui a d'ailleurs été le cas pour 50 000 familles clientes chez Belfius, sur les 170 000 qui sont affiliées chez Famiwal.

3. Qui est responsable (bis) ? Le retard impacte en effet les 120 000 ménages affiliés chez Famiwal qui n'ont pas de compte chez Belfius. Chez Famiwal, chargé d'établir les listings des familles dans le bon format, on dit avoir pourtant insisté à plusieurs reprises auprès de Belfius, « *sur l'importance de respecter la date du 8 pour toutes les familles, quel que soit le compte bancaire destinataire.* »

Belfius renvoie la balle : la banque soutient avoir bien exécuté les instructions de Famiwal. C'est la caisse qui n'a pas ajouté « *les codes spécifiques pour demander un transfert urgent vers d'autres banques* ».

4. Des indemnités ? Chez Famiwal,

on s'empresse de rassurer depuis samedi : « *Toutes les allocations seront versées sur les comptes de nos familles au plus tard ce lundi 11 février* ». Priorité absolue, confirme Alda Greoli.

La caisse publique d'allocation

familiales ne veut pas en rester là. « *Nous avons d'ores et déjà pris contact avec un cabinet d'avocats pour examiner les possibilités d'indemnisation pour les familles impactées et pour Famiwal* ». Des dédommagements et des ex-

cuses, exige à son tour la ministre Alda Greoli.

Reste à garantir que la boulette ne se reproduira plus.

« *Une réunion a d'ores et déjà été programmée avec Belfius pour faire toute la lumière sur la situation* », précise Famiwal. ■

L'opposition PS bondit : « Ce n'est pas sérieux »

Le PS n'allait évidemment pas manquer de réagir, après ce loupé technique dans ce dossier majeur, porté depuis 2014 par le cdH (Maxime Prévot d'abord, puis Alda Greoli).

Au Parlement wallon, les allocations familiales ont abondamment alimenté les débats, les questions et les interpellations des députés. L'opposition socialiste est allée rechercher un échange

qui date d'il y a un peu moins de deux mois : le 18 décembre 2018, l'ex-ministre de l'Action sociale Éliane Tillieux (2009-2014) interrogeait Alda Greoli sur la bonne marche du nouveau système de versement des allocations. Alda Greoli avait répondu : « *Premièrement, les caisses seront-elles opérationnelles ? [...] La réponse est oui, très clairement oui. [...] Il n'y a pas de "oui, mais" ou de*

"oui, bien que", c'est oui. »

Le PS note aujourd'hui que « *les craintes émises à de nombreuses reprises par le groupe PS s'avèrent malheureusement fondées ! Le PS déplore le manque de sérieux avec lequel la ministre traite le dossier depuis plusieurs mois !* » L'opposition y reviendra bien sûr au Parlement wallon, ce mercredi 13 février. « *Pour qu'aucun retard de paiement ne soit enregistré en mars 2019 !* » ■ **P.S.**

EN DEUX TEMPS

En Région wallonne, il a été décidé que la réforme des allocations familiales se déroulerait en deux temps.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 Au 1^{er} janvier 2019, au moment de la régionalisation proprement dite de la compétence, les montants restent les mêmes. Seules les familles dont le 1^{er} enfant doit naître à partir de janvier 2019 peuvent choisir leur caisse d'allocations familiales, sur les cinq actives en Wallonie : Famiwal (la caisse publique wallonne qui remplace la caisse fédérale Famifed) et Parentia, Camille,

Infino ou KidsLife (les quatre caisses privées). Certaines décisions sont néanmoins déjà en vigueur, comme l'octroi des suppléments sociaux (en fonction des revenus et non plus en fonction de la situation professionnelle des parents, etc.).

Dès le 1^{er} janvier 2020 Les nouveaux montants entrent en vigueur, uniquement pour les enfants nés à partir de cette date-là. Le montant sera alors le même pour chaque enfant à naître dans la famille à partir de janvier 2020, quel que soit son rang : 155 € avant 18 ans et 165 € après 18 ans.